



Association pour la Protection des Sites de la Couarde

Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime sous le n° W173000779
Reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Environnement
au titre de l'art L 141-1 du Code de l'environnement

BULLETIN D'ADHÉSION À L'A.P.S.C.

À retourner par mail (apsc.17@gmail.com) , ou courrier (BP 10043 - 17670 LA COUARDE SUR MER)

Pour chaque adhérent d'un même foyer, merci d'indiquer :

Cotisant : Adhérent principal, Nom, Prénom :

2^{ème} adhérent, Prénom : _____

Autres membres de la famille, Prénoms : _____

Adresse résidence principale : _____

Adresse résidence secondaire : _____

Adresse e-mail : _____

(Moyen de communication privilégié)

N° de téléphone : _____

Comment nous avez-vous connu ? _____

Domaine dans lequel vous seriez susceptible de contribuer à l'APSC: _____

(Administratif, comptabilité, informatique, juridique,
urbanisme, rédactionnel, graphisme...)

COTISATION ANNUELLE

1 personne : 18 euros ; 2 personnes : 27 euros ; 3 personnes : 36 euros ;
plus 9 euros par personne.

- **VIREMENT : RIB communiqué à réception de votre inscription par mail.**
- Ci-joint un chèque de _____ € libellé à l'ordre de l'A.P.S.C. et à retourner à **A.P.S.C. Boîte Postale 10043, 17670 La Couarde sur Mer**

Cette cotisation est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite fixée par la loi fiscale

DATE :

SIGNATURE :